

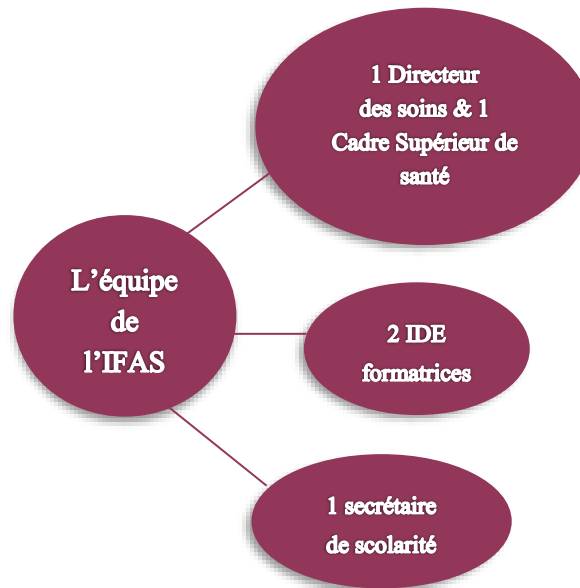
L'IFAS du CH d'Aunay-Bayeux, c'est :

➤ Une formation professionnalisante dotant les apprenants de compétences et de savoir-être adaptés aux besoins des patients hospitalisés des établissements de soins et médico-sociaux ou des personnes en structure médico-sociale ou à domicile.

➤ Un engagement dans une démarche qualité en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé (ARS).

➤ Un agrément de 45 places intégrant des parcours complets, partiels (ASSP, SAPAT, TPAVF, AP, Ambulancier), VAE (validation des acquis et de l'expérience) et apprentis.

➤ Un partenariat avec les autres instituts de formation du GHT Normandie Centre et de la Région Normandie.



Les formateurs mettent à la disposition des étudiants :

✚ Leurs expériences professionnelles dans différentes structures de santé

✚ Leurs spécialisations professionnelles et/ou les expertises qu'ils ont développées dans certains domaines du soin

Des AS, IDE, cadres de santé, médecins et autres professionnels de santé (diététicienne, kiné, ergothérapeute) référents métiers sollicités par l'équipe pédagogique pour leur expertise. Attentifs aux évolutions réglementaires, pédagogiques et sociologiques, ils apportent le complément indispensable afin que la formation d'aide-soignant(e) soit pour les stagiaires un réel développement professionnel continu ancré dans les évolutions du monde du travail.



**Institut de Formation
des Aides-Soignant(e)s**

IFAS

Rattaché au Centre Hospitalier d'Aunay-Bayeux. L'IFAS est agréé par l'ARS et financé par la Région Normandie. Il s'intègre dans le dispositif Régional de formation des professionnels paramédicaux.

**Route de Vaux-Sur-Aure
BP 18127
14401 BAYEUX Cedex 1**

**Tél : 02.31.51.51.63
Fax : 02.31.10.29.61
Mail : sec.ifas@ch-ab.fr**

Retrouver **toutes les informations utiles** sur le site internet du Centre Hospitalier Aunay-Bayeux

<https://www.ch-bayeux.fr> (rubrique IFAS)



REPUBLIQUE FRANÇAISE
La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION



Le métier Aide-Soignant

Les aides-soignant(e)s collaborent à la réalisation des soins dans des conditions définies à l'article R4311-4 du code de la Santé Publique.

Dispenser, dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui, et sous sa responsabilité, des soins de prévention, de maintien, de relation et d'éducation à la santé pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être, et l'autonomie de la personne.

Le diplôme d'état d'aide-soignant (DEAS) atteste des compétences requises pour exercer le métier.

De par sa formation, l'aide-soignant(e) est préparé(e) à travailler dans tous les secteurs de santé, qu'il s'agisse du secteur hospitalier ou extra-hospitalier, dans la fonction publique ou dans le secteur privé à but lucratif ou non.

On peut définir 4 grands secteurs d'activités présentant des prises en charge spécifiques :

- ✚ *Les soins en santé mentale et en psychiatrie ou pédopsychiatrie...*
- ✚ *Les soins de courte durée : en service de chirurgie, de médecine...*
- ✚ *Les soins de longue durée et soins de suite et de réadaptation : surveillance médicale, soins de réinsertion, des soins en hébergement....*
- ✚ *Les soins individuels ou collectifs sur des lieux de vie : soins à domicile, maison de retraite, établissement hospitalier pour personnes âgées dépendantes...*

La formation

Durée et contenu : La formation en parcours complet dure 11 mois (1540H) répartis sur :

◆ **22 semaines à l'institut** se décomposent en **10 modules** :

API	<i>Accompagnement pédagogique individualisé</i>	35 H
TPG	<i>Travaux personnels guidés</i>	35 H
SPI	<i>Suivi pédagogique individualisé</i>	7 H
M1	<i>Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale</i>	147 H
M2	<i>Repérage et prévention des situations à risque</i>	21 H
M3	<i>Evaluation de l'état clinique d'une personne</i>	77H
M4	<i>Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement</i>	182 H
M5	<i>Accompagnement de la mobilité de la personne aidée</i>	35 H
M6	<i>Relation et communication avec les personnes et leur entourage</i>	35 H
M7	<i>Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs</i>	21 H
M8	<i>Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés</i>	35 H
M9	<i>Traitement des informations</i>	35 H
M10	<i>Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques</i>	70 H

◆ **22 semaines en stage** réparties sur **4 périodes en milieu professionnel** (3 stages de 5 semaines et 1 stage de 7 semaines), dont au moins 1 période :

- ✱ **Auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique,**
- ✱ **Auprès de personnes âgées.**

Validation du diplôme :

Le Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant (DEAS) est acquis par la validation des modules et des compétences en stage et après validation par la commission de jury (DREETS Normandie).

Les modalités d'entrée en formation

Pour entrer en formation aide-soignante, vous devez :

- ✓ Etre âgé(e) de 17 ans au moins à la date d'entrée en formation.
- ✓ Avoir réussi les épreuves de sélection.

La formation est accessible sans condition de diplôme.

Les épreuves de sélection sont constituées :

- ✓ D'un dossier écrit
- ✓ D'un entretien oral

Infos à retenir :

Inscriptions : Entre avril et juin

Gratuité d'inscription

Coût de la formation : contacter le secrétariat

Le **projet pédagogique** est fondé sur des valeurs de respect, de rigueur et d'écoute. Il vise à former des aides-soignants autonomes, responsables, réflexifs, compétents et polyvalents.

Il s'appuie sur :

- * **Des contenus de formation actualisés** au regard des évolutions du système de santé.
- * **Des méthodes pédagogiques innovantes** (simulation, kit de vieillissement, réalité virtuelle).
- * **Un suivi pédagogique** orienté sur l'aide à la réussite et l'accompagnement de l'étudiant.
- * **Des études de situation** donnant aux étudiants la possibilité de progresser dans l'acquisition de leurs compétences.